

FLASH DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DU 30 JUILLET 2026

Dans une déclaration, la CGT dénonce des actes de vandalisme répétés contre ses panneaux syndicaux. De tels actes visent à créer un climat de tension et d'intimidation, contraire aux principes démocratiques.

Approbation des PV des séances du 28 mai 2026, du 18 juin 2026 et du 1er juillet 2026

Les procès-verbaux des séances des 28 mai, 18 juin et 1^{er} juillet 2026 sont approuvés à l'unanimité.

Organisation du mandat de Trésorier dans le cadre du départ en retraite de Marc Augustyn

La Direction annonce qu'elle a commandé une expertise, programmée début septembre, pour établir un état des lieux des comptes après le départ en retraite de M. Marc AUGUSTYN, lequel occupe le poste de trésorier depuis longtemps.

Le CSE s'en étonne et considère qu'il s'agit là d'une marque de suspicion de la part de la Direction.

La Direction objecte que le contrôle des comptes du CSE constitue une pratique courante, légitime de surcroît, car l'entreprise octroie un budget conséquent à l'instance.

Point de situation quant aux consultations en cours relatives à la politique sociale et la situation économique et financière de l'UES JCDecaux

Le CSE s'insurge de la rétention d'information de la Direction vis-à-vis du Cabinet Métis, en charge du rapport sur la situation économique et financière de l'entreprise. Cette attitude de la Direction est d'autant plus regrettable qu'elle est récurrente.

La Direction souligne qu'elle fournit déjà de très nombreux documents à Métis. Elle ajoute qu'elle ne peut pas délivrer que des documents déjà existants.

Le CSE propose une réunion tripartite, entre Métis, l'instance et la Direction, pour sortir de l'impasse.

La Direction répond qu'elle est d'accord sur le principe, à condition de lister en amont les documents manquants réclamés par Métis.

Le CSE remarque, en outre, que la Direction n'a pas donné accès au rapport complet de McKinsey, se contentant de lui fournir une synthèse bien trop succincte pour être véritablement exploitable. Le CSE demande aussi à consulter ce rapport, en rappelant que Solène HEBERT, présidente éphémère du CSE, l'avait promis.

Point relatif au règlement intérieur du CSE

La Direction indique qu'il est presque finalisé et annonce sa présentation à la rentrée.

Point sur l'intéressement collectif au titre du S1 2026

La Direction observe que l'URSSAF a contesté la validité de l'avenant de mars 2026. L'intéressement versé sera donc finalement de 4,05 % et non de 6,86 %, mais un complément viendra compenser cet écart ultérieurement, dans le courant du mois d'octobre.

Les élus du CSE demandent à la Direction, un point d'étape sur le contrat frais de santé et prévoyance d'entreprise

La Direction rappelle que le précédent appel d'offres datait d'il y a 15 ans.

Sur la partie « santé », toutes les offres reçues prévoient une augmentation de la cotisation. De plus, en raison des incertitudes du marché, aucune offre ne s'engage sur un maintien du montant sur deux ans.

En revanche, le régime de prévoyance étant bénéficiaire, des baisses de cotisation peuvent être envisagées.

Le CSE réitère sa demande que chaque OS représentative soit associée au choix du prestataire. C'est un point fondamental, et même indispensable. De meilleures garanties, même avec un surcoût, pourraient être discutées, mais il faudrait pour cela que les OS soient intégrées aux discussions sur les candidats préselectionnés. Ce serait d'ailleurs logique qu'elles le soient, car le sujet des mutuelles est très fédérateur pour les salariés.

Les élus du CSE demandent à la Direction la communication d'un état mensuel détaillé des entrées et sorties d'effectifs par Direction, incluant un détail des motifs de départ

La Direction fait état de 21 entrées en CDI et de 30 sorties en CDD en juin 2026 (respectivement 143 et 136 depuis le début de l'année). Au cours du mois de juin, il y a eu 39 départs de CDI et 14 de CDD (respectivement 202 et 119 depuis le début de l'année).

Les motifs de départ les plus courants sont les fins de CDD (73 depuis le début de l'année), les démissions (57), les départs en retraite (44) et les ruptures conventionnelles (40).

Les élus du CSE demandent à la Direction de préciser si l'entreprise propose le CESU préfinancé

La Direction considère qu'il s'agit d'un sujet à aborder en NAO, et non dans le cadre du CSE.

Information en vue d'une consultation concernant le projet de passage à 1 équipe en journée au sein de l'atelier 8m² de Lyon

La Direction constate que la diminution de la production d'affiches est manifeste depuis plusieurs années, particulièrement à Lyon avec le nouveau règlement local de publicité ; mais Saint-Étienne, Mâcon et Chambéry ont connu des évolutions similaires.

À l'heure actuelle, l'atelier est organisé en deux équipes de 14 et de 15 salariés, qui travaillent en horaires décalés. La réorganisation se basera sur une seule équipe de 26 salariés en journée, en horaires de journée, encadrée par un poste d'adjoint d'atelier nouvellement créé. Trois départs ne seront pas remplacés.

Cette réorganisation ne se mettra en place qu'en janvier 2027. Les salariés qui refuseraient le travail en horaires de journée pourront être transférés vers l'atelier 2 m² qui, lui, restera en horaires décalés.

Le CSE demande si cette réorganisation conduira à l'octroi de tickets-restaurant.

La Direction répond par l'affirmative.

Le CSE s'enquiert d'une possible application de ce rythme de travail unique à Plaisir.

La Direction répond que c'est envisageable, mais constate néanmoins que la diminution continue de la production de faces Grand Format a été freinée depuis l'échec de nombreux maires sortants écologistes aux dernières élections.

Information relative au recours au travail pour le projet Live Renault les nuits du 26 et 27 août 2026

Le CSE s'inquiète de l'existence d'un volontariat imposé de fait.

La Direction le conteste : aucune pression n'est exercée. Rien n'est reproché à un salarié qui ne se porte pas volontaire.

Information en vue de la consultation sur la mise à jour du projet de transfert des contrats de travail vers JCDecaux Supply

La Direction observe que l'administration fiscale a conseillé d'envisager le transfert d'une branche complète d'activité, afin d'éviter la lourdeur des conventions tripartites.

Le CSE approuve à l'unanimité la résolution suivante :

« Le Comité décide de recourir à un expert libre pour l'assister dans le cadre de l'information–consultation relative à la mise à jour du projet d'apport des activités supply-chain, production, stocks et achats et de transfert des contrats de travail des salariés concernés vers JCDecaux Supply-chain et désigne :

Le cabinet Metis Expertise Comptable, 50 rue Tudelle 45100 Orléans pour l'assister dans ses travaux, selon les dispositions de l'article L. 2315-81 du Code du travail. »

Les élus du CSE demandent à la Direction de préciser si la règle d'interdiction de prendre des photos sur l'atelier de Plaisir s'applique uniquement aux salariés

Le CSE observe que cette consigne n'est pas toujours respectée.

La Direction en déduit qu'il est nécessaire de la rappeler. Elle vaut pour tout le monde, salariés comme visiteurs.

Réponses aux vœux SPSTA et information relative au recrutement d'une nouvelle infirmière pour Sainte-Apolline

La Direction annonce que la nouvelle infirmière rejoindra le service de santé à partir de septembre, en CDI à plein temps. Détentrice d'un diplôme d'infirmière de santé au travail, elle possède une expérience d'une dizaine d'années dans le métier.

Les élus du CSE demandent à la Direction un point d'étape sur la répartition de l'enveloppe dédiée au rattrapage salarial relatif à l'égalité professionnelle, ainsi qu'un calendrier précis de mise en œuvre des revalorisations salariales et la répartition des salariés concernés entre la Province et l'Île-de-France

La Direction informe l'instance que les régularisations ont été effectuées et se poursuivront, en application du plan d'action, jusqu'en novembre 2026.

Le CSE demande que soit précisée la répartition géographique.

La Direction le refuse pour des raisons de confidentialité.

Le CSE demande à connaître la répartition entre Paris et la province.

Les élus du CSE demandent à la Direction un bilan et un retour d'expérience sur la gestion de l'organisation du travail durant la canicule, ainsi que sur la communication de la note relative au télétravail

Le CSE salue cette initiative de la part de la Direction, mais une communication défailante a nui à la bonne diffusion de l'information. Beaucoup de managers ignoraient donc cette note de la Direction... et certains ont fait exprès de l'ignorer... D'où un sentiment généralisé de frustration. Des salariés ont d'ailleurs remonté des comportements managériaux déviants et contraires au bon sens qui devraient normalement consister à faciliter le travail en période de canicule.

Le CSE remarque que la non-application des notes de Direction par les managers de proximité constitue un problème récurrent.

Consultation sur les propositions de reclassement pour Monsieur ABDELLI, faisant suite à son inaptitude non professionnelle constatée par la médecin du Travail

La Direction signale que ce salarié souhaite tester un repositionnement sur un poste validé par le médecin de travail.

Le CSE rend un avis favorable à la majorité (14 voix favorables, 1 abstention).

Information en vue de la consultation relative aux propositions de postes de reclassement suite à l'inaptitude de M. Franck BONIFACE

Le CSE demande que soit précisé dans ce dossier qu'il s'agit d'une inaptitude d'origine professionnelle.

Information en vue de la consultation relative aux propositions de postes de reclassement suite à l'inaptitude de M. Florim OSMANI

La Direction constate que, dans le cas de ce salarié, AEST âgé de 53 ans, un repositionnement s'avère complexe compte tenu des nombreuses restrictions assorties à une inaptitude médicalement constatée.

Les élus du CSE demandent à la Direction un point sur les résultats de l'audit terrain des agents de la DEX (TMD, AEST, Sanitaire etc.) à S1 2026, agence par agence, ainsi que la moyenne nationale

La Direction décline les chiffres suivants :

	T3 2025	T3 2025	T1 2026	T2 2026
Minimum	1,57	0,85	1,29	2,53
Maximum	354,29	360,93	416,91	328,87
Moyenne	82,67	83,63	84,11	70,73
Nombre d’agents	303	317	319	353

Le CSE déplore le manque de transparence dans l’explication du niveau des primes et surtout leur très faible montant, totalement démotivant.

La Direction admet que le système actuel devrait être révisé et dynamisé, à partir de septembre.

Le CSE observe que les agents franciliens sont pénalisés par des actes de vandalisme répétés contre lesquels ils sont impuissants. L’instance ajoute que les nacelliers, eux, ne touchent aucune prime.

De plus, le CSE souligne que tous les produits d’entretien efficaces ont été retirés aux agents, lesquels sont désormais contraints de n’utiliser qu’un litre d’eau par mobilier. Il est donc difficile dans ces conditions de parvenir à un entretien de qualité.

Les élus du CSE demandent à la Direction de ne plus déduire les frais de repas des salariés de la DEX lorsqu'un moment de convivialité (repas, barbecue d'agence, etc.) est organisé

La Direction reconnaît qu’il est important d’établir une règle claire en la matière. La réflexion est encore en cours, mais la Direction promet un retour rapide.

Réponses à l’avis du CSE – Consultation relative au déménagement des locaux de Périgueux

La Direction constate que les salariés concernés sont ravis de ce déménagement.

Le CSE le confirme.

Réponses à l’avis du CSE – Consultation sur le projet de recours au travail de nuit dans le cadre des tournées d'éclairage

Le CSE demande une présentation trimestrielle des tableaux de bord.

La Direction répond qu’il est plus raisonnable d’envisager une présentation semestrielle. Elle regrette que les salariés soient peu nombreux à se connecter à la Dex Academy.

Le CSE considère qu’il faut encore leur laisser du temps. D’ailleurs, à Strasbourg, les chiffres sont bons, car l’outil est promu en réunions d’équipe.

Consultation relative au projet de licenciement de Patrice QUESNE, représentant de proximité pour la région PACA, pour impossibilité de reclassement faisant suite à son inaptitude professionnelle médicalement constatée

Le CSE approuve à la majorité (14 voix favorables, une abstention) l’avis suivant :

« Avis du CSE – Consultation relative au projet de licenciement de Monsieur Patrice QUESNE pour inaptitude professionnelle et impossibilité de reclassement

La Direction consulte le Comité Social et Économique sur le projet de licenciement de Monsieur Patrice QUESNE, représentant de proximité de la région PACA, déclaré inapte à tout poste par le médecin du travail, celui-ci ayant indiqué que son état de santé faisait obstacle à tout reclassement dans un emploi. Dans ce contexte, la Direction sollicite l'avis du CSE préalablement à la poursuite de la procédure de licenciement.

Au cours de cette consultation, Monsieur Patrice QUESNE a souhaité faire une déclaration devant les membres du CSE afin d'exposer les circonstances qui, selon lui, ont conduit à la dégradation de son état de santé et à son inaptitude.

Le Comité Social et Économique ne peut examiner cette procédure sans la replacer dans le contexte dans lequel elle intervient.

Les difficultés rencontrées au sein de la Direction Patrimoine PACA étaient connues depuis de nombreux mois. Les représentants du personnel, les salariés concernés ainsi que le CSE ont, à plusieurs reprises, alerté la Direction sur des dysfonctionnements managériaux et des risques psychosociaux. Malgré ces alertes répétées, les membres du CSE considèrent que la gravité de la situation n'a pas été pleinement prise en compte et que les mesures de prévention et de protection n'ont pas été mises en œuvre avec la réactivité qu'imposaient les circonstances.

Le CSE rappelle que les actions engagées par les représentants du personnel, les différentes alertes et les enquêtes successives ont finalement conduit la Direction à prononcer des sanctions disciplinaires à l'encontre du manager concerné. Les membres du CSE estiment que ces décisions confirment que les difficultés dénoncées depuis de nombreux mois nécessitaient une intervention beaucoup plus précoce.

Au-delà du caractère particulièrement émouvant et digne de la déclaration de Monsieur Patrice QUESNE, les membres du CSE retiennent le profond sentiment de souffrance qui s'en dégage. Après plus de trente-six années d'engagement au service de JCDecaux, il est aujourd'hui contraint de quitter l'entreprise dans des conditions qu'il n'avait jamais imaginées, alors qu'il aspirait légitimement à terminer sa carrière dans un climat serein.

Le CSE ne peut également passer sous silence les conséquences humaines de cette situation. Les éléments portés à la connaissance de l'instance traduisent un véritable traumatisme vécu par Monsieur Patrice QUESNE mais également par sa fille, elle-même impliquée dans les événements évoqués au cours de son audition.

Le CSE relève également avec regret que cette situation s'inscrit dans un contexte plus large ayant conduit plusieurs salariées reconnues pour leurs compétences à quitter l'entreprise après la nomination de Monsieur Giusti. Les membres du CSE ne peuvent que constater l'impact humain de cette période sur les équipes concernées.

Les membres du CSE déplorent qu'une seule personne ait pu, pendant une période aussi longue, dégrader le climat de travail, instaurer un climat de crainte et de défiance et provoquer des conséquences aussi lourdes pour plusieurs salariés avant que des mesures disciplinaires ne soient finalement prises.

Pour le CSE, cette situation doit conduire l'entreprise à s'interroger profondément sur son dispositif de prévention des risques psychosociaux, sur le traitement des alertes remontées par les représentants du personnel et sur sa capacité à protéger les salariés avant que leur santé ne soit durablement altérée.

Avis du CSE

*Au regard du contexte ayant conduit à l'inaptitude de Monsieur Patrice QUESNE, des défaillances relevées dans la prévention des risques psychosociaux et de l'absence de mesures de protection suffisamment précoces, le Comité Social et Économique émet un **avis défavorable** au projet de licenciement de Monsieur Patrice QUESNE.*

Le CSE considère qu'il est profondément regrettable que cette procédure constitue l'aboutissement d'une situation qui aurait pu être évitée si les alertes avaient été pleinement entendues et traitées dès leur origine.

Vœux du CSE

Le CSE demande :

- ***Que toute alerte relative à des faits de harcèlement, de risques psychosociaux ou de souffrance au travail fasse systématiquement l'objet d'une enquête interne engagée dans un délai maximal de deux mois à compter de son signalement, accompagnée, si nécessaire, de mesures conservatoires destinées à protéger les salariés concernés.***
- ***Que toute enquête interne portant sur des faits susceptibles de porter atteinte à la santé, à la sécurité ou aux conditions de travail des salariés soit systématiquement suivie d'une enquête confiée à un organisme extérieur indépendant, afin de garantir l'impartialité des investigations, de renforcer la confiance des salariés dans le dispositif et de permettre la mise en œuvre rapide des mesures correctives adaptées.***

Le Comité Social et Économique exprime sa profonde solidarité à l'égard de Monsieur Patrice QUESNE et de sa famille.

Les membres du CSE ne peuvent que regretter qu'un salarié ayant consacré plus de trente-six années de sa vie professionnelle à JCDecaux soit aujourd'hui contraint de quitter l'entreprise dans de telles circonstances.

Ils rappellent que la protection de la santé physique et mentale des salariés constitue une obligation fondamentale de l'employeur et que les alertes remontées par les représentants du personnel doivent être entendues avec toute l'attention qu'elles méritent.

Les membres du CSE déclarent unanimement : « Plus jamais ça ».

Ils exigent de la Direction une écoute plus attentive des alertes formulées par les Instances Représentatives du Personnel et la mise en œuvre rapide des mesures nécessaires pour que de tels événements ne puissent plus se reproduire.

Conformément à l'article L2312-15 du Code du travail, le Comité Social et Économique demande à la Direction une réponse motivée sur la suite donnée aux observations et aux vœux formulés dans le présent avis.

Les membres du CSE donnent mandat au Secrétaire du CSE pour représenter le CSE dans toute procédure administrative ou judiciaire éventuelle liée au présent avis, notamment pour ester en justice et constituer avocat. »

Consultation relative à des travaux de rénovation au sein du site de Plaisir Sainte Apolline (vestiaires, sanitaires, salle de pause, bureaux)

Le CSE rend un avis favorable à la majorité (14 voix favorables, 1 abstention).

Information et consultation relatives aux activités sociales et culturelles.

Le CSE fait état de 203 réservations, correspondant à un montant de 77 570 euros de subventions du CSE, à comparer avec un budget prévisionnel 85 000 euros. Un salarié, ayant réservé un camping dans la zone touchée par les incendies, a été intégralement remboursé.

Par ailleurs, 1 486 demandes ont été reçues pour un montant de subvention de 251 070 euros (budget prévisionnel de 290 000 euros).

Fouad MAAZOUZA

Secrétaire du CSE de l'UES JCDECAUX

Le Flash n'est pas soumis à approbation du CSE. Il relève de la seule responsabilité du Secrétaire.

